

## Direction administrative et financière

Lyon, le 04/07/2022

**Objet :** Prestations de régie technique dans le cadre de la « Caravane des Métiers ».

**Réf. :** 22-MAPA B-004-CARAVANE 23-REGIE BUS

**P.J. :** Acte d'engagement – Cahier des clauses particulières (AE-CCP)  
Cahier des charges  
Cadre de Réponse Technique  
Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

**Vos interlocuteurs :**

Véronique COURTADON – Responsable Orientation insertion  
04.26.46.00.73 / 07.50.54.54.57  
[veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

Kevin RANC – Directeur général adjoint Auvergne-Rhône-Alpes Orientation  
04.80.92.01.35 / 07.57.00.71.89  
[kevin.ranc@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:kevin.ranc@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

Alexandra GUILLEMINOT - Chargée administrative et RH– TUMO Lyon Auvergne Rhône Alpes  
07.48.88.55.09  
[alexandra.guillemot@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:alexandra.guillemot@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

Madame, Monsieur

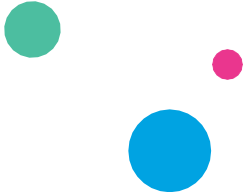
J'ai l'honneur de vous adresser un dossier de consultation en vue de passer un marché de prestation de régie technique dans le cadre de la « Caravane des Métiers ».

Conformément à la procédure de commande publique applicable à la présente consultation, le montant maximum du marché sur la totalité de sa durée d'exécution, toutes options incluses, ne saurait être supérieur à 65 000,00 € HT.

Pour votre complète information, le montant estimatif du marché est de 60 000,00 € HT.

Le dossier de consultation est composé de :

- La présente lettre de consultation
- Du cahier des charges
- De l'acte d'engagement – Cahier des clauses particulières (AE-CCP)
- Du cadre de réponse technique (CRT)
- De la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)



Après analyse et négociation éventuelle, le pouvoir adjudicateur procédera au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
<p><b><u>Prix :</u></b></p> <p>Les notes seront attribuées en fonction de l'offre du moins disant. Est considérée comme offre le total du <u>devis détaillé par poste</u> (Décomposition du prix global et forfaitaire) des proposants : le prix du proposant sera ainsi le total des colonnes « Coûts des missions » et « Frais de déplacement ». La note des candidats est déterminée par application de la formule suivante :</p> $\frac{\text{Offre la moins disante}}{\text{Offre du candidat}} \times 45$	45%
<p><b><u>Critère technique :</u></b></p> <p>Selon les prestations décrites dans le Cadre de réponses techniques, et selon la pondération qui y figure</p>	55 %

**Votre offre initiale est à remettre au plus tard le 25 juillet 2022 à 08h00 délai de rigueur aux adresses suivantes :**

[veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr)  
[kevin.ranc@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:kevin.ranc@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

et en copie impérative :

[achat@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:achat@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

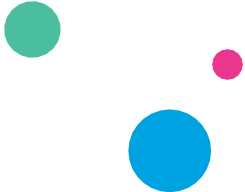
Votre offre doit être **obligatoirement rédigée en français et vous devez remettre les documents suivants** :

- Le cahier des charges valant acte d'engagement complété, **en format word non signé**
- Votre proposition tarifaire (détaillée dans le DPGF ci-joint), et vos mémoire technique<sup>1</sup> (seules les réponses aux éléments figurant dans le cadre de

---

<sup>1</sup> Seuls les éléments figurant dans le mémoire technique seront notés. Vous pouvez apporter des précisions dans des documents annexes, en y faisant clairement référence dans le cadre de mémoire technique et en indiquant précisément le lien de l'information complémentaire.

Tout mémoire technique ne répondant pas à ces critères ne sera pas noté.



réponse technique seront notées) et qui constitueront l'annexe au marché mentionné ci-dessus.

Dans le cas où votre offre est retenue, les documents suivants seront à remettre :

Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale (attestation de vigilance téléchargeable sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) ou [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)), datant de moins de 6 mois,

Le cas échéant, les autres justificatifs sociaux en cours de validité délivrés par les organismes concernés (CIPAV ...)

Les justificatifs fiscaux en cours de validité délivrés par les organismes concernés.

Lorsque l'immatriculation au registre du commerce ou des sociétés est obligatoire ou s'il s'agit d'une profession réglementée : un extrait K ou K bis datant de moins de 6 mois ou équivalent (tel qu'une carte d'identification, un devis ou un document publicitaire mentionnant le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation).

Dans le cas d'emploi de travailleurs étrangers, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L5221-2 du Code du Travail. Cette liste précise pour chaque salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type de numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail (article D8254-2). En cas de recours à la sous-traitance, le sous-traitant devra également fournir cette liste.

Le cas échéant, en cas de détachement d'un ou de plusieurs salariés, les documents suivants :

Une copie de la déclaration de détachement transmise à l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi, conformément aux dispositions des articles R. 1263-4-1 et R. 1263-6-1 du code du travail ;

Une copie du document désignant le représentant mentionné à l'article R. 1263-2-1 du code du travail.

Afin de justifier que vous ne rentrez pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L. 2141-1 et L. 2141-4 du code de la commande publique, fournir une attestation sur l'honneur.

Afin de justifier que vous ne rentrez pas dans un des cas prévus à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, fournir :

- un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, d'un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence de cas d'exclusion.

- la copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire.

Pour obtenir des renseignements techniques ou administratifs sur la présente consultation, une demande écrite pourra être adressée à :

[veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:veronique.courtadon@auvergnerhonealpes-orientation.fr)  
[kevin.ranc@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:kevin.ranc@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

et/ou [achat@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:achat@auvergnerhonealpes-orientation.fr)

Cette lettre de consultation tient lieu de règlement de consultation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Damien GALLET

Directeur des Affaires Financières

